

A.C.R.A.P. INFORME

ASSOCIATION CROIX-ROUGE POUR L'ANIMATION ET LA PROMOTION

LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'ACRAP

Chères habitantes, chers habitants,

L'ACRAP a 50 ans cette année et ne disparaîtra pas. Lors de la venue de David DOUILLET il y'a six ans, pas moins de 3 relances me furent adressées par les élus sortants pour leur campagne électorale.

Inscrire un avenant concernant l'ACRAP au conseil municipal du 3 février 2020 est une garantie, le refuser montre que le maire candidat est de moins en moins fiable.

L'adjointe aux sports déclare que la Ville de Reims paie 65.000€ annuel de charges. Nous aimerions savoir à qui de telles factures sont réglées au nom de l'ACRAP. Cf. la dernière page.

Comment solliciter la confiance de ses administrés et œuvrer à la destruction de leurs âmes? En captant le bien commun pour le donner à ses amis. Cela prend aux tripes de voir la « Petite France » se faire étouffer.

L'Assemblée Générale de l'ACRAP aura lieu le VENDREDI 20 MARS 2020 à 20h00 dans notre salle polyvalente

Dans une cité de la taille de Reims, de plus de 180 000 habitants, l'alternance est plutôt un signe de bonne santé

démocratique et doit rester la règle. La ville dispose de personnel pour fonctionner. En six ans, rien d'exceptionnel n'a été fait à part se servir, rien de ce qui n'a pas été fait ne peut être promis. Dites-nous combien cela vous a rapporté individuellement vos différents mandats. Cf. la dernière page.

L'engouement de tous les élus sortants à vouloir servir les rémois est une bonne nouvelle. Engagez-vous comme bénévoles au service de votre prochain, de votre territoire et de votre pays pendant six ans. A chacun son tour, laissez la place aux autres cela nous évitera six années de promesses et d'engagements non tenus.

Après nous il n'y aura rien et vos enfants traîneront dehors.

Je vous remercie de votre confiance.
Jean MONTEIRO



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ACRAP tiendra l'Assemblée Générale Ordinaire de ses adhérents le :

VENDREDI 20 MARS 2020 à 20H00
au siège de l'ACRAP

pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président.
- Compte-rendu financier par le Trésorier.
- Rapport de la Commission d'apurement des comptes.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration concernant la gestion.
- Rapports d'activités des différentes sections et commissions.
- Elections du Conseil d'Administration.

Les candidats à un siège au Conseil d'Administration devront le faire connaître par courrier posté et adressé à :

Monsieur le Président de l'ACRAP
11, Avenue du Président Kennedy
51100 REIMS

Les candidatures devront être reçues à l'ACRAP avant le 08 mars 2020.

Pour être candidat à un siège d'administrateur de l'ACRAP, il faut être majeur, adhérent de l'Association depuis 6 mois au moins et membre actif dans une des sections de l'Association, être à jour de cotisation à savoir, avoir régularisé son adhésion à l'ACRAP mais aussi sa licence pour les sections affiliées à une Fédération.

Il faut aussi avoir une volonté de participer à la vie de l'Association en tant qu'acteur et non spectateur. La candidature implique aussi une intégrité morale et l'engagement de ne pas chercher à nuire à l'Association.

Les membres de l'Association désirant poser une question de fond sont invités à adresser au Président de l'ACRAP, le texte de leur intervention avant le 08 mars 2020, ceci afin de permettre une réponse convenable et documentée.

Seuls les membres de l'ACRAP possesseurs de la carte de membre actif acquise en 2019 pourront participer à l'élection des membres du Conseil d'Administration.

Est électeur, tout membre pratiquant âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'Association depuis 6 mois, et à jour de cotisation.

Toutes les personnes intéressées par les activités de l'ACRAP et désirant participer à une commission ou section seront accueillies.

CANDIDATURE MODELE

Je soussigné.....

adresse.....

Date de naissance.....

Lieu.....

Profession.....

N° de Téléphone : /___/___/___/___/___/

adhérent à la section.....

n° de carte

pose ma candidature au Conseil d'Administration de l'ACRAP.

Je déclare sur l'honneur être en possession de mes droits civiques.

Date et signature :

A renvoyer par la poste avant le 08 mars 2020 sous peine de nullité.

POUVOIR

Je soussigné.....

Nom

Prénom

Adresse.....

Adhérent à la section.....

Carte n°.....

donne pouvoir à

Nom

Prénom

pour me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire de l'ACRAP du Vendredi 20 mars 2020 et prendre part à tous les votes qui pourraient avoir lieu.

Fait à.....

Le

Signature

**A retourner à l'ACRAP, quartier Croix Rouge
ou à donner à un responsable
avant le 08 mars 2020.**

ATTENTION : TARIFS à compter du 1^{er} Janvier 2020

Pour connaître les lieux et horaires d'entraînement merci de nous contacter ou de venir directement au secrétariat.

Nous acceptons les passeports loisirs de la CAF, les bons MSA, les chèques vacances et coupons sports ANCV ainsi que le règlement en plusieurs fois par chèque.

BADMINTON	Tarif : 47€
BALADE PEDESTRE	Tarif : 20 €
COUTURE	Tarif : Adultes : 55 € pour 2 heures par semaine 73 € pour 4 heures par semaine
TRICOT	Tarif : 38€
BREAKDANCE	Tarif : 80€
DANSE MODERNE	Tarif : 87 €
DANSE ORIENTALE	Tarif : 80€ (enfant) et 95€ (adulte)
DANSE AFRO STREET REGGAE	Tarif : 80€
GOLF	Tarif : 180€ (prise en charge 20%)
GITARE	Tarif : 170€ avec guitare fournie ou 100€ si vous possédez déjà une guitare
BATTERIE	Tarif : 128€
CLAVIER	Tarif : 128€
TABLA PERCUSSION	Tarif : 128€
FOOTBALL VETERANS	Tarif : 62€
GYM ENFANT	Tarif : 52€
GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN	Tarif : 52€
HIP HOP	Tarif : 80€
INFORMATIQUE	Tarif : 60€
KARATE	Tarif : Adultes : Karaté et Kobudo : 164 € Karaté ou Kobudo : 126 € Jeunes : 144€ + licence
MAJORETTES	Tarif : 40 €
MATHEMATIQUES de primaire à terminale	Se renseigner au secrétariat pour les horaires et tarif
NATATION (Enfants : complet) AQUAGYM	Tarif : Adultes et 11 ans et plus : 62 € Aquagym : 62€ Enfants (- de 11 ans) : 59 € Carte accompagnateur : 9 € Les cours sont dispensés moyennant un supplément de 2,50€ par leçon.
PETANQUE	Tarif : 55 €
PETANQUE LOISIRS	Tarif : 25 €
PING PONG	Tarif : 23€
TENNIS LOISIRS	Tarif : 98 €
TENNIS ENFANT	Tarif : 86€
TEMPS LIBRE	Tarif : 20 €
THE DANSANT (un dimanche par mois)	Tarif : 20€ + 2€ pour le goûter chaque dimanche
STRETCHING	Tarif : 62€
YOGA	Tarif : 116€
ZUMBA	Tarif : 98€

L'Assemblée Générale de l'ACRAP aura lieu le
VENDREDI 20 MARS 2020 à 20h00
dans notre salle polyvalente

La majorité compte 22 adjoints au maire,
parmi eux beaucoup ont gardé leur activité salariale d'origine.

Ville de Reims

Les indemnités du maire : **5.639 €** par mois
Les indemnités des adjoints : **2.567€** par mois

Grand Reims

Les indemnités de président : **5.639 €** par mois
Les indemnités de vice-président : **2.819 €** par mois (**le maire**).

Le tandem Présidente, adjointe au maire et maire vice-président dépasse **8 000 euros** mensuels chacun.

Département

Les Indemnités des conseillers : **2.233 €** brutes mensuelles (**3 adjoints au maire**).

Les Indemnités des vice-présidents départementaux : majoration de **+ 40% de 2.233 euros** brutes mensuelles (**4 adjoints au maire**).

Région Grand Est

Les indemnités de vice-président : **2.723 euros majoré de 40%** mensuel (1 adjoint au maire).

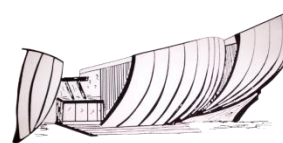
Les indemnités de conseiller régional président de commission : **2.994 euros** mensuel (**1 adjointe au maire**).

[https://france3-regions.blog.francetvinfo.fr/politiquefranchecombe/2014/02/12/un-maire-un-adjoint-ca-touche-](https://france3-regions.blog.francetvinfo.fr/politiquefranchecombe/2014/02/12/un-maire-un-adjoint-ca-touche/)
Libre à vous d'y apporter des corrections ou des mises à jour.

Lunion du 13/10/2018 page 7.

subvention de l'ACRAP est inférieure au salaire d'un directeur de maison de quartier», écrit Jean Monteiro. La subvention s'élève à 39 550 €. Kim Duntze conteste : « la Ville paie aussi les charges, ce qui fait environ 100 000 € en tout. »

« Il est grand temps que la Ville nous donne les moyens nécessaires, insiste Jean Monteiro. Il a évoqué dernièrement l'idée de déplacer l'ACRAP dans un bâtiment à construire, sur un terrain près de l'avenue Schumann, appelé à être rénové dans le cadre de l'ANRU. « Nous attendons des réponses fermes et claires », lâche-t-il. Mais à ce stade, aucune réflexion ne semble engagée sur ce site, ni par la Ville, ni par l'État. ■ GUILLAUME LÉVY



ACRAP

11 avenue du Président KENNEDY
51100 Reims

Tél : 03.26.06.39.54

Mail : contact@acrap.fr

Site : <http://www.ACRAP.fr>



ACRAP de REIMS